

NOTE EXPLICATIVE

En date du 4/11/2023, Monsieur le conseiller communal Savério CIAVARELLA, membre du groupe politique OXYGENE, a adressé sa démission de ce groupe politique.

L'article L1123-1§1 du CDLD prévoit que :

« Le Conseiller qui, en cours de législature, démissionne de son groupe politique, est démissionnaire de plein droit de tous les mandats qu'il exerçait à titre dérivé tel que défini à l'article L5111-1.

L'acte de démission, dûment signé, est communiqué au Collège communal et porté à la connaissance des membres du Conseil communal lors de la séance la plus proche. La démission prend effet à cette date. »

En conséquence, il y a lieu que le conseil communal prenne connaissance de l'acte de démission de Monsieur Savério CIAVARELLA, conseiller communal, de son groupe politique OXYGENE et que cette démission prend effet immédiatement.